



## Constitution du Conseil des parents d'élèves des écoles du Cycle d'orientation de l'Association et de la Ville de Fribourg

Chers parents,

Comme vous le savez, en application de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire, un **Conseil des parents** va être constitué. A cet effet, le règlement scolaire de l'Association<sup>1</sup> ainsi que le règlement scolaire des écoles du CO de la Ville de Fribourg<sup>2</sup> prévoient qu'un seul conseil des parents est constitué pour l'ensemble des écoles du Cycle d'orientation de l'Association et de la Ville. Selon lesdits règlement, celui-ci sera composé de 27 personnes, dont :

- 14 parents ;
- 7 directeurs et directrices d'établissement ;
- 4 enseignant-e-s (1 de la DOSF, 1 pour une école francophone de la Ville et 2 pour les écoles de l'Association) ;
- l'administrateur de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français et la Cheffe du Service des écoles de la Ville.

Si vous souhaitez prendre part à ce nouvel organe dont les objectifs sont de traiter des préoccupations des parents et des intérêts des élèves, nous vous laissons le soin de manifester votre intérêt par courriel :

- aux associations de parents<sup>3</sup>;
- s'il n'y a pas d'association de parents : à la Direction de l'école du Cycle d'orientation où votre ou vos enfant-s est-sont scolarisé-e-s.

Si le nombre de candidatures devait être supérieur au nombre de places pour les représentant-e-s des parents d'élèves, ceux-ci seront choisis selon la représentativité des types de classes. Ils ou elles seront avisé-e-s courant septembre et participeront à la séance de constitution du conseil, laquelle aura lieu le mercredi 10 octobre 2018, à 17h30.

A toutes fins utiles, nous vous informons également que chaque établissement pourra créer un **Sous-conseil des parents**, composé du directeur ou de la directrice, d'enseignant-e-s et d'une majorité de parents d'élèves, ainsi que de l'administrateur de l'Association et/ou de la cheffe du Service des écoles de la Ville. Dans cette éventualité, chaque directeur ou directrice organisera la désignation des représentant-e-s des parents et des enseignant-e-s au sein du sous-conseil.

Le dernier délai pour faire part de votre intérêt, pour le Conseil des parents et/ou le Sous-conseil des parents est le **31 août 2018**.

En prenant part à l'un de ces organes, vous interagirez activement avec les établissements et les représentant-e-s des communes. C'est donc avec plaisir que nous attendons vos courriels.

Fribourg, le 22 juin 2018

**AU NOM DE L'ASSOCIATION ET DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Carl-Alex Ridoré  
Président de l'Association

Antoinette de Weck  
Conseillère communale, Directrice

<sup>1</sup> Règlement adopté par l'Assemblée des délégués le 25 avril 2018

<sup>2</sup> Règlement adopté par le Conseil général le 30 mai 2018

<sup>3</sup> Association de Parents de la Région du Gibloux, parents.gibloux@gmail.com